



## Affaires d un enfant décédé

---

Par Jonathan rameau

Bonjour je voudrais savoir comment faire pour récupérer une partie des affaires de mon enfant décédé  
Je suis séparé de la maman et elle ma pris toute les affaires de notre fille décédé qui quand elle et parti de la maison.  
Et maintenant elle refuse de m'en redonner comment puis-je procéder pour récupérer des affaires  
Merci de votre aide

---

Par kang74

Bonjour

Toutes mes condoléances .

D'un point de vue du droit le patrimoine de votre fille, si mineure , n'est pas constitué de grand chose puisque ce sont les parents qui ont payé ses affaires .

Par de là, si vous n'avez pas de factures justifiant de la propriété de ces affaires, possession vaut titre .

Vous pouvez néanmoins voir avec un avocat .

---

Par Rambotte

Sachant que du point de vue de l'héritage, si c'était votre enfant unique, son patrimoine se partage en deux.  
S'il y a d'autres enfants, chaque parent hérite d'un quart, et les autres enfants se partagent la moitié restante.

---

Par Jonathan rameau

Bonjour on ma conseillé de contacter un huissier pour pouvoir récupérer des affaires de notre fille

---

Par Bazille

Bonjour,

Toutes mes condoléances .

Je pense que la meilleure des méthodes serait de renouer un dialogue .

Entamer , huissier, avocat dans une telle situation ne ferait qu ajouter de la peine à la peine, sans pour autant aboutir .